

# Diagnostic préimplantatoire (DPI) et le sens de la famille

François-Xavier Putallaz\*

## 1. Introduction: la famille et la technique

A n'en pas douter, la famille est une école d'humanité<sup>1</sup>.

Pour quelles raisons? Notamment parce que, dans la famille on aime les personnes, sans pour autant les avoir choisies. Il est presque certain que chacun de vos frères et sœurs, si vous les aviez rencontrés dans la rue, ce n'est pas avec eux que vous seriez spontanément allés prendre un verre, et peut-être moins encore auriez-vous cherché à nouer une amitié avec eux. Votre frère, vous ne l'avez pas choisi, et pourtant vous l'aimez comme un frère, pas comme un ami. Votre sœur, vous ne lui auriez pas demandé spontanément de devenir votre partenaire de tennis, tant son caractère soupe-au-lait aurait rendu la partie électrique: c'est elle pourtant que vous aimez comme une sœur,

Vos parents, vous ne les avez pas choisis, ni leurs qualités, ni leurs défauts, ni les tensions inhérentes dans le couple. Mais nous les aimons comme parents, jamais comme des amis, en raison de l'inégalité foncière qui constitue la famille; nous ne pourrons jamais leur rendre ce qu'ils nous ont transmis: la vie et l'être. Il ne nous reste que la gratitude et le «honore ton père et ta mère», sans même qu'on nous demande si ça nous plaît: nous les aurions choisis peut-être avec d'autres qualités, certainement plus jeunes.

Quant au conjoint, il a été choisi, mais chaque jour il convient de renouveler cette élection qui nous dépasse.

\* L'autore è attualmente Professeur titulaire de philosophie alla Faculté de théologie de l'Université de Fribourg. E-mail: francois-xavier.putallaz@unifr.ch.

<sup>1</sup> Exactement: «Familia schola quaedam uberioris humanitatis est»; CONCILE VATICAN II, Constitution sur l'Église dans le monde contemporain *Gaudium et spes*, n. 52, repris dans les documents préparatoires du Synode sur la famille.

Restent les enfants. La paternité et la maternité responsables nous enjoignent de prendre en charge leur avenir, et de les accueillir tels qu'ils sont, pour les faire grandir pour leur propre bien. Jamais ils ne correspondent à ce dont nous rêvons: ils sont mieux, ils existent. Les voilà aimés dans leur réalité étrangère.

Si la famille est une école d'humanité, c'est en ce sens aussi que les membres qui la composent, échappent de toutes parts à notre choix, du moins à notre maîtrise. Ils existent; voilà le plus extraordinaire.

La technique, à l'inverse, et le Diagnostic préimplantatoire (DPI) en particulier, obéissent à une logique radicalement différente: celle de la *logique* justement. Alors que la famille nous jette existentiellement dans le *généalogique*, c'est-à-dire dans le mystère même et la densité du réel, le propre de la technique au contraire consiste à *désontologiser* les choses et les êtres afin de les réduire aux aspects rationnels des phénomènes que nous pouvons comprendre, avec cet avantage insigne de pouvoir les *maîtriser*. En simplifiant, la technique gère des problèmes qu'elle résout, tandis que la famille nous jette malgré nous dans l'épaisseur du mystère des êtres.

D'où les difficultés qui surgissent sitôt qu'on veut faire entrer la technique dans la production même de la famille.

## 2. Le DPI ou le prix de la maîtrise technologisante

La technique implique une rationalisation du mystère des choses et des êtres à leurs composantes logiques, objectivables, donc manipulables. Un tel usage instrumental de la raison permet de réaliser le rêve d'autonomie de la modernité exprimée par Descartes afin de «rendre l'homme comme maître et possesseur de la nature». A l'inverse, l'ordre généalogique de la famille nous jette à même la réalité rebelle, en éduquant à aimer chacun de ceux qui échappent à notre maîtrise.

On jugera donc la moralité d'une technique en fonction de ce second critère. Si elle soigne une maladie, aide à la procréation, soulage la souffrance, elle sera jugée éthiquement bonne. Si elle se met en revanche au service de la volonté de puissance, en une maîtrise purement instrumentale, il faudra la juger avec sévérité ou l'orienter vers plus d'humanité. Le DPI est de ce dernier type.

Le DPI est une technique à but médical «par laquelle les embryons provenant de la fécondation artificielle sont analysés sur un plan génétique» avant tout transfert dans l'utérus: «Les informations obtenues au sujet de leur prédisposition génétique» conduisent à les trier, les sélectionner, et décider soit d'en transférer certains, soit de les écarter ou les détruire. «L'objectif principal de cette technique est d'assurer

que l'enfant à naître ne sera pas porteur d'une affection d'origine génétique dont les parents sont porteurs»<sup>2</sup>.

Si on le compare avec cette technique récente que vient d'autoriser le parlement anglais afin de lutter contre les maladies mitochondriales par modification d'un certain nombre de gènes à l'intérieur de l'ovocyte, on observe le fait suivant: nonobstant les difficultés posées par ces bébés porteurs du patrimoine génétique de trois parents différents, la technique incriminée (et devant laquelle le monde entier a crié au scandale) est finalement bien moins problématique que le DPI qui sera indirectement avalisé par le peuple suisse en juin prochain. Dans le premier cas, la modification génétique s'effectue sans tri d'embryons et sans suppression de vies humaines. Dans le cas du DPI, on produit volontairement des embryons humains *dans le but* de les sélectionner et d'en détruire. Pour le DPI, c'est donc la *technique elle-même* qui est perverse.

Quelle que soit l'intention subjective des parents, de l'équipe médicale et du législateur, il est inscrit dans la logique même du DPI de supprimer des vies humaines. Car le DPI ne guérit pas, il n'aide personne, ne lutte contre aucune maladie, mais éradique la maladie en tuant le porteur de cette maladie. Jamais un esprit loyal ne pourra juger que cela est un progrès. Progrès technique de la raison instrumentale certes, mais pas un progrès pour nos familles, ni nos sociétés ni la nature humaine à nous confiée.

### 3. Maîtrise technologique ou réalité de la famille?

Un tel changement de paradigme se résume dans l'idée suivante: la technique du DPI, en phase avec une modernité essoufflée, préfère l'envol du sujet au poids de l'être. Telle est la situation de la famille dans une culture privilégiant la logique par rapport au généalogique.

Voici quelques effets concrets et inévitables de ce changement de paradigme.

#### 3.1. Impossibilité de définir une maladie grave

Si on met l'accent sur la maîtrise du produit de la fécondation plutôt que sur la réalité des personnes, on en vient à réduire l'humain à son handicap et donc à la déficience de son génome. Or, une fois installé dans la subjective autonomie des parents, il devient impossible d'échapper à l'arbitraire.

<sup>2</sup> Ces citations sont tirées du message du Conseil fédéral, en Suisse, et adressé au Parlement le 7 juin 2013 (ci-après CF), p. 2.

Dans son projet de légalisation du DPI, le conseil fédéral a voulu en maintenir l'application au seul risque de transmission d'«affections héréditaires lourdes»<sup>3</sup>, c'est-à-dire de maladies graves. Reste à définir ce qu'est une maladie grave, quel est le seuil à partir duquel on la juge intolérable, et qui le détermine. Aucune solution n'est viable. En effet, si on laisse aux parents toute latitude dans la décision, on tombe dans le pur arbitraire. L'autre option, consistant à dresser une liste des maladies graves, est insupportable. D'une part le seuil sera à nouveau arbitraire et d'autre part, la loi introduirait volontairement une stigmatisation de toutes les personnes vivant actuellement avec un tel handicap: on leur crierait au visage que leur vie ne vaut pas la peine d'être vécue, ou qu'il aurait été préférable pour eux de ne pas naître.

Or le parlement suisse a franchi ce pas en adoptant la trisomie 21 dans la liste des indications justifiant un DPI. Voilà une stigmatisation inadmissible de tous les enfants trisomiques et de leurs parents.

Et voici une conséquence collatérale. Alors que le conseil fédéral maintenait la pratique du DPI pour environ 50-100 couples par année, l'ouverture à la trisomie 21 et à son dépistage élève le nombre de DPI à 1000 cas par année, sur 6000 FIV. On a changé de registre: ce n'est plus la souffrance des parents qui est considérée, mais l'éradication de la trisomie. L'eugénisme libéral est clairement engagé.

Autre problème: ce ne sont pas des embryons malades seulement que l'on supprime, mais tous ceux qui présentent une simple prédisposition. Cette probabilité est fixée arbitrairement à 25%, pour des embryons susceptibles de développer des maladies graves jusqu'à l'âge de 50 ans. Comment cette probabilité faible peut-elle équivaloir à un risque majeur?

### **3.2. Une pente glissante**

La logique technicisante qui mine le sens profond de la famille engage un mouvement inexorable, qu'on appelle «pente glissante»: sitôt qu'on a mis le pied sur la pente glacée, rien ne peut arrêter la chute, ni les législations, ni les bonnes volontés.

En effet si on prend comme critère la souffrance des parents, inquiets, et on les comprend, de transmettre une grave maladie, on doit aussi et pour les mêmes raisons prendre comme critère la souffrance de ces parents qui ont un enfant immuno-déficient, attendant en vain une greffe de moelle. Or le DPI est une technique qui permet de répondre à ce défi. C'est ce qu'on appelle le «typage HLA» ou production de «bébés-médicaments»: on sélectionne l'embryon compatible avec le grand frère malade, on l'implante, et une année après sa naissance on peut effectuer un prélèvement de moelle pour tenter de guérir l'aîné.

Ce n'est pas tant la raison de mettre au monde un enfant dans le but de sauver un

---

<sup>3</sup> CF, *ibid.*

grand frère qui pose problème, car cet enfant sera vraisemblablement aimé comme n'importe quel enfant. Ce qui pose problème, c'est à nouveau la sélection: cette fois, on élimine des embryons sains pour choisir positivement certaines caractéristiques propres de celui qui sera implanté. On passe donc d'un eugénisme négatif (élimination des embryons non-conformes) à un eugénisme positif (détermination de propriétés n'ayant aucun rapport avec la santé du futur enfant).

Parlement et Conseil fédéral ont refusé d'autoriser cet usage du DPI. Mais quelle naïveté: tous les pays qui ont adopté cette politique ont dix ans plus tard autorisé le «bébé-médicament». C'est inexorable, parce que la logique de la maîtrise du produit de la fécondation impose tôt ou tard ce choix afin de soigner un aîné malade. Voter oui au DPI aujourd'hui, c'est déjà accepter dans quelques années le «bébé-médicament» (la commission du Conseil des Etats l'avait quant à elle adoptée, mais le Parlement s'est montré réticent, notamment pour éviter l'écueil de la votation populaire).

## 4. Une objection

Avant de conclure, je voudrais évoquer un argument. C'est l'argument massue, qui fera que le peuple suisse acceptera le changement de l'article constitutionnel en juin prochain. On peut le formuler ainsi (et vous l'entendrez sous toutes ses formes): puisque l'avortement est autorisé à la suite d'un DPN, alors autant pratiquer un DPI moins invasif et surtout moins traumatisant. On s'appuie donc sur la modification du Code pénal de 2002 pour effectuer un nouveau pas. (Remarquez que c'est exactement ce que nous appelons la «pente glissante»).

Réponse: cet argument cache un sophisme, car malgré leur similitude (élimination d'une vie humaine à ses débuts), les deux procédés sont de nature différente. Dans le cas du DPN, il existe une tension grave entre d'une part la volonté de la femme à l'auto-détermination, et d'autre part la nécessité de protéger l'embryon. Cette situation est *donnée*, et chacun comprend le drame qui consiste à la résoudre. Dans le cas du DPI au contraire, la situation est *voulue*, elle est provoquée: on choisit délibérément de produire plusieurs embryons *dans le but* de les détruire. L'intention est donc inscrite dans le processus technique, et non seulement dans l'intention subjective du couple, car c'est le DPI qui impose une sélection.

## 5. Conclusion

On aura compris que le DPI fragilise la famille. Le paradoxe est le suivant: cette

technique semble venir en aide aux familles en difficulté, mais elle le fait en portant un préjudice plus grand encore. Elle ajoute à l'idéologie consumériste qui imagine pouvoir maîtriser la production même de la famille. Alors que si la famille est éducatrice, c'est d'abord dans sa nature même: au sein de la famille, on aime ceux et celles qu'on n'a pas choisis. On les aime parce qu'ils sont là. Ce sont eux, les proches, les premiers prochains.

Le DPI est une méthode qui permet, de manière inédite, de «procréer sous réserve». Voilà qu'on se donne une pluralité de 'produits de la génération humaine' au sein desquels on effectue ensuite son choix (fût-il déterminé par des raisons impérieuses).

C'est un rêve de l'humanité: jusqu'ici, l'homme a toujours souffert l'irréversibilité du temps: c'est le syndrome de l'impossibilité de faire remonter le dentifrice dans le tube. Or l'avènement du numérique, qui forge une mentalité, permet de tout effacer, de revenir au point de départ, de reprendre un autre chemin. Bref de se reprendre. Le DPI relève de la même logique maîtrisienne: on produit des embryons, on procréee, mais sous réserve de réviser son choix.

C'est pourquoi il ajoute à la mentalité selon laquelle aucun choix n'est définitif. Tout à l'inverse, la famille est fondée sur du définitif (que l'Eglise appelle «indissolubilité du mariage» en fidélité à l'Evangile). Là, on vit, et on jette ses valises. Le DPI donne l'illusion du contraire: on peut procréer sous réserve de vérification ultérieure.

Qu'on lutte contre les maladies, oui; qu'on soulage les familles, oui; qu'on atténue les souffrances, oui; qu'on soigne autant qu'on peut, oui; que la recherche s'emploie à éviter la transmission de maladies lourdes, bien sûr. Mais pas au prix de manque de respect de la vie humaine; mais pas en substituant une individualiste 'qualité de vie' à la dignité; pas en sélectionnant les embryons produits à cet effet; pas en s'arrogant le droit de décider qui mérite de vivre et qui n'y a pas droit.

## Résumé

Le DPI fragilise la famille en la blessant en son sein en permettant de «procréer sous réserve». L'accent est mis sur la maîtrise du produit de la fécondation, et on en vient à réduire l'humain à son handicap. La logique du DPI nous introduit dans la déontologisation des choses et des êtres. L'ordre généalogique au contraire nous invite à accueillir chaque être dans son mystère. Le DPI présente une série de difficultés de fond : celle de définir une maladie grave ; on ne peut exclure la question de la pente glissante; on substitue le critère individualiste de «qualité de la vie» à la dignité.

## Abstract

The Preimplantation genetic diagnosis (PGD) makes the family fragile by wounding its fundaments, as it permits to “procreate with a reserve”. The accent is set on handling the product of fecundation, and the procedure arrives at reducing the human being to his handicap. The logic of PGD introduces us into a loss of the ontological quality of things and beings. The genealogical order, however, invites us to accept every being in its mystery. The PGD presents a series of basic difficulties: the definition of a serious sickness; it cannot exclude the question of the slippery ground; it substitutes the dignity by the individualistic criterion of the “quality of live”.